**VALIDATION DES DIPLÔMES POUR LES ÉTRANGERS**

**Le centre ENIC-NARIC\* France est le centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes. S’adresse aussi aux réfugiés, demandeurs d’asile et à ceux qui bénéficie de la protection subsidiaire.** (\* European Network of Information Centres - National Academic Recognition Information Centres

Contact : Par téléphone au 33 (0)1 70 19 30 31 Par [messagerie électronique](http://www.ciep.fr/contact/enic_naric.php) )

* Il établit des **attestations pour un diplôme(s), des études, une formation obtenu(s) à l'étranger**.
* Il informe sur les procédures à suivre pour exercer une profession réglementée.
* Il renseigne sur la reconnaissance des diplômes français à l'étranger.
*

Les inscriptions se font **uniquement** en ligne. Nous vous invitons à consulter notre site internet

http://www.ciep.fr/enic-naric-france/ pour vérifier si :

- vous avez besoin d’une attestation,

- votre diplôme ne concerne pas une profession réglementée,

- la durée de formation n’est pas inférieure à six mois à temps complet et enfin, si votrecertification n’est pas un test ou un diplôme de langue.

- Renseignez tous les champs de chaque rubrique car l’absence d’un seul des renseignements bloque la validation informatique de votre inscription.

Assurez-vous que votre adresse électronique fonctionne et qu’elle soit accessible.

*

**ETAPES D’INSCRIPTION :** Connectez-vous sur le lien suivant : <https://phoenix.ciep.fr/inscriptions/>

1.Procédez à votre préinscription. A l’issue de cette première étape, un courriel vous sera adressé avec votre numéro de dossier.

*

2. Reconnectez-vous en utilisant le lien qui vous a été envoyé pour compléter votre dossier. Renseignez tous les champs de chaque rubrique, puis validez vos saisies à l’aide du bouton vert « valider ». ***Attention : si vous êtes réfugié, demandeur d’asile ou si vous bénéficiez de la protection subsidiaire, pensez à renseigner le champ dédié et à attacher ou envoyer les documents justifiant votre statut.***

3.Indiquez par ordre chronologique les diplômes (2 maximum) que vous souhaitez faire reconnaitre à l’aide des menus déroulants. Si votre diplôme ne figure pas dans la liste, vous pouvez choisir la mention « autre ». ***Attention : les pièces justificatives peuvent être transmises uniquement par téléchargement sur le même site.***

*

4.Transmission des pièces justificatives par téléchargement :

-Un tableau récapitulatif des différentes pièces requises pour le traitement de votre dossier vous est proposé.

-La taille de chaque document scanné ne doit pas excéder 2 Mo.-Les documents doivent être **exclusivement en format PDF.** Chaque pièce doit être scannée séparément.-Les pièces jointes doivent correspondre aux intitulés indiqués dans le tableau.

*

5.Une fois toutes les pièces attachées, vous pouvez valider votre saisie pour passer à l’étape finale d’engagement de paiement (70€) et de validation de votre dossier. Votre demande est alors transmise au Centre ENIC-NARIC France. Vous n’avez plus la possibilité d’intervenir sur votre dossier.

*

6.Vous recevez un courriel de notification confirmant le dépôt en ligne de votre dossier. Un lien vous sera également envoyé vous permettant de suivre l’état d’avancement de vote dossier.

**SUIVI DE DEPOT DE DOSSIER**

1.Si votre dossier est complet et recevable, une facture (format PDF) à télécharger vous sera adressée par courriel.

*

2. Le numéro de référence pour le règlement est indiqué dans ce document PDF. Ce numéro est différent du numéro de référence de votre dossier.

*

3.Après constatation de paiement, le Centre ENIC-NARIC France procédera à l’expertise de votre dossier (ou vos diplômes) dans un **délai maximal de quatre mois**.

*

4.Une fois l’expertise validée, une attestation vous sera envoyée par voie électronique.

*

5.L’expertise peut parfois aboutir à une lettre d’information indiquant qu’une attestation n’a pu être délivrée, car le diplôme ou l’établissement ne sont pas reconnus par les autorités compétentes du système éducatif d’origine. **Dans ce cas de figure, des frais administratifs de 20€ seront retenus**. Vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier en cliquant sur le lien qui vous a été envoyé dans le courriel de confirmation de votre demande.

*

6. En cas de changement de coordonnées il convient de le signaler immédiatement à l’adresse suivante : enic-naric@ciep.fr, qui figure dans le courriel de confirmation de votre demande. Le cas échéant pensez à faire suivre votre courrier.